

**CENTRE DE LUTTE CONTRE L'IMPUNITE  
ET L'INJUSTICE AU RWANDA  
BP 141 Bruxelles 3  
1030 BRUXELLES**

Tél/Fax : 32.81.60.11.13  
GSM: 32.476.70.15.69

Bruxelles, le 12 octobre 2004

## **COMMUNIQUE n° 77/2004**

### **La délation institutionnalisée au Rwanda favorise l'épuration et l'exclusion ethnique dans les écoles**

Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda (CLIIR)\* dénonce et condamne la délation institutionnalisée qui permet régulièrement à la junte militaire du Président Paul KAGAME et aux extrémistes tutsi du Front Patriotique Rwandais (FPR) d'éliminer et de discriminer les intellectuels, les leaders d'opinion, les opérateurs économiques et les paysans progressistes hutu sous divers prétextes.

D'après les informations diffusées par Radio « *Voice of America* » le 11 octobre 2004, notre Centre a appris avec consternation l'emprisonnement arbitraire et massif des dizaines de directeurs, de professeurs et d'élèves des écoles secondaires du Rwanda.

D'après *Voice of America* du 11 octobre 2004, certains des intellectuels hutu, qui ont été accusés de nourrir l'idéologie génocidaire dans le rapport de la Commission parlementaire spéciale adopté successivement par le Parlement et le Sénat rwandais le 30 juin 2004 et par le gouvernement rwandais en septembre 2004 ont été arrêtés et emprisonnés sur cette simple dénonciation et croupissent en prison depuis plusieurs mois.

### **La délation institutionnalisée au sommet de l'Etat Rwandais :**

#### **Les syndicats de délateurs au Parlement rwandais :**

Des sources dignes de foi, nous apprenons que le dit rapport de la Commission parlementaire spéciale est un ramassis des anciens rapports secrets établis par les agents de la Directorate of Military Intelligence (DMI), de la police nationale et certaines sections de l'Association IBUKA (constituée par des rescapés tutsi du génocide rwandais).

Ces rapports secrets servent à éliminer, à diaboliser et à assurer l'exclusion politique, sociale et économique de l'intelligentsia hutu. Certains députés membres de cette commission se sont contentés des rapports qui accusent aveuglement et globalement d'idéologie génocidaire plusieurs intellectuels, leaders de la société civile et de la classe politique, responsables des confessions religieuses, commerçants et paysans progressistes hutu.

Ce rapport des députés a été qualifié de « *diffamatoire* » par plusieurs organisations des droits humains et de la société civile nationale et internationale. Par exemple la déclaration publique d'Amnesty International du 6 juillet 2004 est assez significative : « *L'assemblée nationale rwandaise se sert de façon inconsidérée du concept de génocide pour contraindre au silence non seulement les organisations et personnes qui affichent leur désaccord avec le gouvernement, mais aussi des associations qui entretiennent des liens profonds avec le peuple rwandais et dont la loyauté est mise en doute par le gouvernement.* »

*Cette situation rappelle les attaques lancées avant l'élection de l'an dernier contre le seul parti politique qui aurait pu rivaliser avec le Front Patriotique Rwandais au pouvoir ».*

Le pouvoir qui tue, qui ment et qui pille se consolide par la terreur, l'impunité et l'injustice.

D'après la dépêche de l'Agence de presse Hironnelle du 8 octobre 2004, « *L'Union européenne a condamné jeudi (7 octobre 2004) la réponse du gouvernement rwandais à un rapport parlementaire controversé, demandant l'interdiction de certaines organisations de la société civile et réclamant des poursuites à l'égard de plusieurs personnes sous prétexte qu'elles entretiennent et répandent « l'idéologie génocidaire ». "L'Union européenne regrette que le gouvernement rwandais n'ait pas affirmé sans équivoque que ceux qui sont mentionnés dans le rapport parlementaire sont présumés innocents jusqu'à la preuve du contraire. Des individus ont été publiquement accusés sur la base d'information insuffisamment étayées"* affirme un communiqué de la présidence de l'UE transmis à Kigali.

### **Les syndicats de délateurs au Ministère de la Justice :**

Il est inacceptable de voir que plusieurs personnes calomniées dans le rapport de la Commission Parlementaire de juin 2004 ont été immédiatement arrêtées et emprisonnées sans aucune enquête judiciaire. La magistrature rwandaise était déjà réputée d'être noyautée, contrôlée et paralysée par un petit noyau de chefs militaires et politiques du FPR qui jouit d'un « *pouvoir occulte* ».

C'est ce petit noyau dirigé, par le président Paul KAGAME qui détient le pouvoir réel et qui contrôle et paralyse toutes les Institutions officielles de l'Etat Rwandais (Gouvernement, Parlement, Sénat, Magistrature). C'est ce petit noyau qui encourage et protège les « syndicats de délateurs » utilisés dans tout le pays pour maintenir ou envoyer en prison des citoyens hutu accusés injustement de génocide, de divisionnisme, d'idéologie génocidaire, etc... Ce sont ces syndicats de délateurs, qui ont permis l'emprisonnement de plus de 130.000 détenus pendant 10 ans, qui s'apprentent encore à remplir les prisons rwandaises par le biais de tribunaux GACACA qui sont devenus à leur tour des bastions d'extrémistes tutsi où tout juge intègre et courageux sera exclu progressivement grâce à de fausses accusations reprises dans ce rapport parlementaire.

### **Les syndicats de délateurs au Ministère de l'Education Nationale :**

Début octobre 2004, le Ministère de l'Education nationale, ayant dans ses attributions le département des écoles secondaires du pays, a publié, à la Radio nationale et dans les journaux de l'Etat, une liste de directeurs d'écoles, de professeurs et d'élèves accusés de nourrir l'idéologie génocidaire dans les écoles secondaires du pays. Certaines des personnes figurant sur cette liste ont été emprisonnées bien longtemps avant sa publication.

Ce Ministère de l'Education ainsi que d'autres départements intéressés par ces accusations (Ministère de la justice et la police nationale) ont tenu une conférence de presse à Kigali le 10 octobre 2004 pour sensibiliser la presse et la population rwandaise.

**Lors de cette conférence de presse, les différents responsables politiques, judiciaires et policiers se sont exprimés comme suit :**

Pour le Ministre de l'Éducation, Monsieur Romain MURENZI, la publication de cette liste se justifie par le fait qu'il s'agit d'un problème tellement grave qu'on ne devait pas taire.

La Commissaire Générale Adjointe de la Police Nationale, Madame Marie GAHONZIRE, a affirmé que l'idéologie génocidaire est entretenue par les professeurs et non par les élèves (« *Ikibazo ntabwo ari abana, Ikibazo ni abalimu* »).

Quant au Ministre de la Justice, Madame Edda MUKABAGWIZA, ce dossier sera minutieusement instruit et s'il s'avère que certains suspects ont été calomniés, les délateurs pourraient être poursuivis en justice à leur tour. Mais depuis dix ans, aucun délateur n'a été poursuivi car les « syndicats de délateurs » dont plusieurs membres d'IBUKA sont encouragés et protégés par la junte militaire du président Paul KAGAME qui exploite le génocide rwandais à des fins sociopolitiques et socioéconomiques.

Plusieurs personnes, qui ont assisté à cette conférence de presse, ont fort désapprouvé la publication d'une telle liste qui expose des personnes alors que certaines d'entre elles peuvent être victimes de fausses accusations propagées par leurs détracteurs.

### **CONCLUSION :**

Après avoir analysé minutieusement le Rapport de la Commission Parlementaire Spéciale, le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda, estime **qu'il s'agit d'un document rempli de calomnies et destiné à rendre possible l'exclusion permanente de tous les leaders d'opinion et autres intellectuels et personnalités hutu qui émergent de la société rwandaise.**

Après « *l'accusation globalisante et fourre-tout* » de génocidaire, tous les hutu consciencieux seront régulièrement menacés d'être accusés de « *divisionnisme et d'atteinte à la sûreté de l'Etat* (comme l'ancien président de la République Pasteur Bizimungu condamné arbitrairement à 15 ans de prison le 15 juin 2004), *d'idéologie génocidaire, de négationnisme et de révisionnisme, etc...* ».

C'est dans ce but que le rapport de la Commission Parlementaire a ciblé l'intelligentsia hutu (professeurs, enseignants, étudiants universitaires, religieux, techniciens, commerçants).

Dans sa politique de mensonge, de désinformation, et de discrimination ethnique et politique les dirigeants du Front Patriotique Rwandais (FPR) croient pertinemment qu'il leur sera toujours possible de manipuler l'opinion publique car, de part leurs convictions héritées de leurs ancêtres, les extrémistes tutsi restent convaincus que les étrangers, les occidentaux en particulier, ne sont pas intelligents dans l'art de mentir.

Voici ce qu'en dit notamment Stanislas Bushayija<sup>1</sup>, un prêtre catholique tutsi qui fait une analyse pertinente de son groupe ethnique : « *A vrai dire, les principes d'équité que les Belges voulaient faire prévaloir dans le domaine de la justice, de la propriété, de la liberté et des droits de la personne humaine quelle qu'elle fût, déroutèrent le Mututsi et le firent douter de la finesse de l'Européen. Celui-ci lui parut plus un technicien, une sorte de magicien qu'un diplomate, comme le prouvent les expressions kinyarwanda encore courantes : **Abazungu ntibazi ubwenge** (les Européens ne sont pas malins), **ubwenge bw'abazungu** (intelligence européenne).*

<sup>1</sup> Stanislas Bushayija, « *Aux origines du problème Bahutu au Rwanda* », Revue Nouvelle, Tome XXVIII, N° 12 de décembre 1958, pp. 594-597.

*Si le Mututsi reconnaît à l'Européen ses compétences dans le domaine technique, - électricité, physique, mathématique, etc., - s'il lui reconnaît l'intelligence du livre (ubwenge bwo mu gitabo), il déplore son absence de finesse d'esprit. Savoir travestir la vérité, donner le change sans éveiller le moindre soupçon est une science qui fait défaut à l'Européen et que le Mututsi est fier de posséder ; le génie de l'intrigue, l'art du mensonge sont à ses yeux des arts dans lesquels il s'enorgueillit d'être fort habile : c'est là le propre du Mututsi ... ».*

**RECOMMANDATIONS : Le Centre recommande instamment ce qui suit :**

- La libération immédiate et sans conditions des personnes calomniées et emprisonnées arbitrairement suite à ce rapport de la Commission parlementaire ;
- Le rejet de ce rapport qui est constitué de vieux rapports secrets de la DMI, de la police nationale et de certaines sections d'IBUKA qui constituent les piliers de la délation institutionnalisée au Rwanda. Ces rapports ayant été confectionnés dans le but de nuire aux intellectuels hutu qui restent encore au Rwanda ;
- L'abandon immédiat de la politique d'exclusion et de mensonge entretenue par le président Paul KAGAME et les chefs militaires et politiques extrémistes du FPR ;
- La démission de l'actuel ministre de l'Administration locale, Monsieur Protais MUSONI, qui a été nommé à ce poste pour finaliser l'extinction de l'intelligentsia hutu
- La solidarité de tous les citoyens rwandais face à l'élimination programmée de l'intelligentsia hutu et au retour de l'esclavage sous couvert des Travaux d'Intérêt Général (TIG) qui seront réservés aux seuls condamnés hutu du génocide rwandais.

Pour le Centre, MATATA Joseph, Coordinateur.

Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda est une association de défense des droits humains basée en Belgique, créée le 18 août 1995. Ses membres sont des militants des droits humains de longue date. Certains ont été actifs au sein d'associations rwandaises de défense des droits humains et ont participé à l'enquête CLADHO/Kanyarwanda sur le génocide de 1994. Lorsqu'ils ont commencé à enquêter sur les crimes du régime rwandais actuel, ils ont subi des menaces et ont été contraints de s'exiler à l'étranger où ils poursuivent leur engagement en faveur des droits humains.